



Pro Enfance vereint die Westschweizer Akteure im Bereich der Kinderbetreuung und vertritt diese auf nationaler Ebene

Pro Enfance réunit les acteurs romands de l'accueil de l'enfance et les représente au plan national

Modèles cantonaux du financement de l'accueil de l'enfance

Conférence annuelle ASPS « Cash-for-care »
5 novembre 2025

Fil conducteur

- A propos de Pro Enfance
- Complexité et fragmentation du champ de l'accueil de l'enfance
- L'impact des facteurs culturels sur l'action publique/modèles de financement
- L'exemple du financement du sujet et de l'objet dans le champ de l'accueil de l'enfance
- Le modèle de financement vaudois
- Perspectives d'une loi fédérale en devenir, impact sur le financement
- Recommandations de Pro Enfance



plateforme romande pour l'accueil de l'enfance
Westschweizer Plattform für Kinderbetreuung
piattaforma romanda per l'accoglienza dell'infanzia

Pro Enfance vereint die Westschweizer
Akteure im Bereich der Kinderbetreuung
und vertritt diese auf nationaler Ebene

Pro Enfance réunit les acteurs
romands de l'accueil de l'enfance
et les représente au plan national

- Association à but non lucratif créée en 2014.
- Les membres de Pro Enfance consistent notamment en des associations professionnelles, des institutions de formation et de formation continue, des regroupements de structures d'accueil ou des services communaux.
- Pro Enfance élabore des états des lieux pour porter la voix de la Suisse romande sur le plan national, coopérer avec les autres régions linguistiques, soutenir les acteurs locaux / mutualiser les pratiques et les expertises, rendre visible le champ de l'accueil de l'enfance, etc.
- La vision de Pro Enfance consiste à développer une politique publique de l'accueil de l'enfance en tant que pilier de la politique de l'enfance et de la famille

Financement de l'accueil de l'enfance

Complexité et fragmentation du domaine

- Il y a probablement autant de modèles de financement cantonaux de l'accueil de l'enfance que de cantons, autorisant toutefois des typologies.
- Etudier les modèles de financement exige de s'interroger notamment sur la politique d'investissement dans le domaine de l'accueil de l'enfance (quel bénéfice ? pour qui ? comment ?)
- La structure du financement de l'offre est à corrélérer avec la structure de coût et de la qualité des offres (Coûts et financements de l'accueil de l'enfance : optimisation de l'efficience de la gestion et de l'organisation des offres d'accueil d'un point de vue des coûts, de la qualité et de son financement - Proposition de méthodologie et recommandations ; Pro Enfance, 2019).
- Un choix de société tend à opposer d'un côté les grandes villes, la Suisse romande, le Tessin et une partie des Grisons et, de l'autre, les banlieues et la campagne alémanique.
- En Suisse romande, l'accueil de l'enfance est caractérisé par des spécificités qui lui sont propres, que soit en matière de pratiques éducatives et de formation des professionnels·les ou sur le plan organisationnel et la gouvernance.

-> Le texte fondateur « L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse » (Pro Enfance, 2018) en témoigne. Il résulte d'un état des lieux mené sur une base participative.

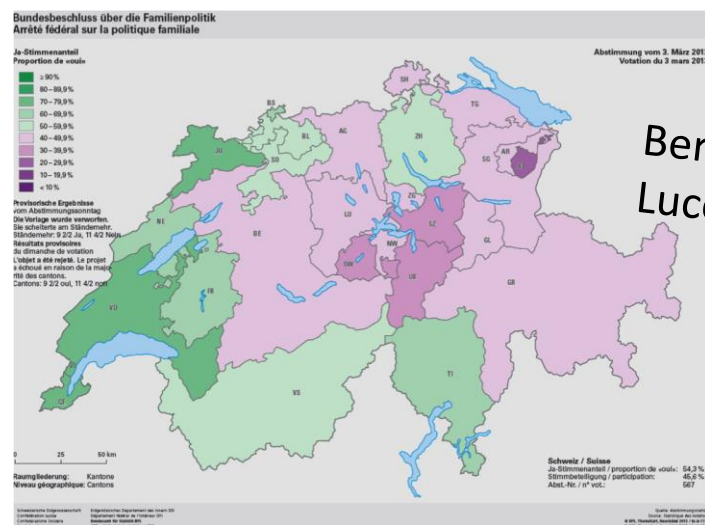
Financement de l'accueil de l'enfance

Complexité et fragmentation du domaine

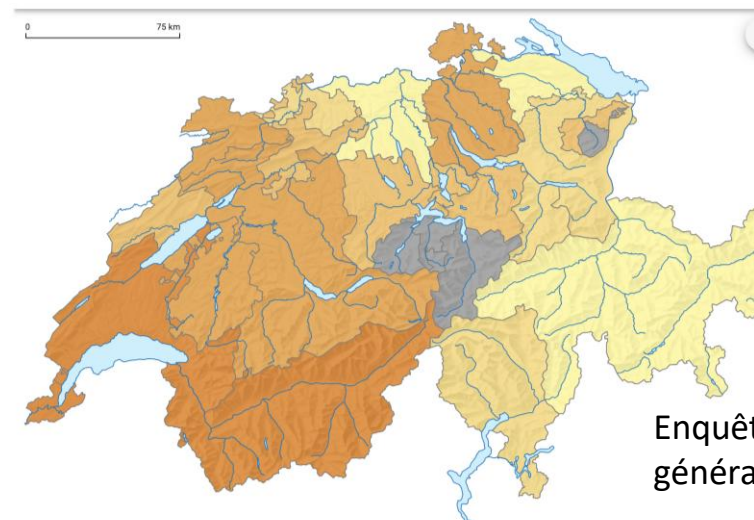
- Une typologie des modèles de financement peut nous éclairer sur la vision à l'égard de l'accueil de l'enfance. L'une des questions à se poser est de savoir si les enfants sont de la responsabilité des familles et/ou de la collectivité.
- Un intérêt est de plus en plus accordé aux bons de garde. Considérant que ces bons sont une méthode permettant de gérer un flux financier, au même titre qu'un billet de banque ou une écriture comptable, il revient aussi de s'interroger sur la vision qui sous-tend leur utilisation.

Financement de l'accueil de l'enfance

Impact des facteurs culturels sur l'action publique/modèles de financement



Berne ?
Lucerne ?



Enquête sur les familles et les
générations 2023 (OFS 2024)

Part des ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours au moins une fois par semaine à un accueil extrafamilial, en %

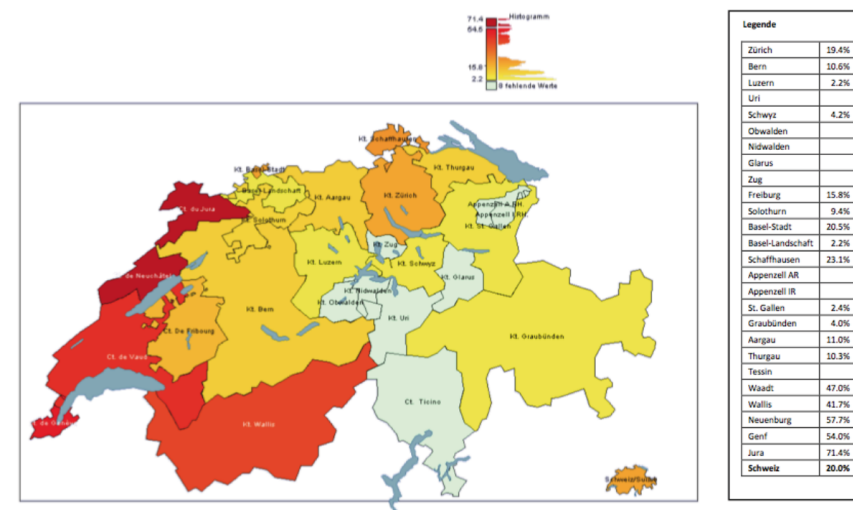


Illustration 1 | Vue d'ensemble du recours aux crèches et aux jardins d'enfants dans les cantons, en pour cent
(Neumann, Tinguely, Hekel, Brandenburg 2015, p. 23)

Financement du sujet et de l'objet

Enjeux pour le champ de l'accueil de l'enfance

Financement du sujet (aide remise à la personne)

- L'offre apparaît d'abord comme une affaire privée.
- Elle vise principalement la concurrence, à diminuer le prix des prestations pour les familles, à accroître le nombre de places d'accueil de l'enfance.
- Lorsque l'offre est suffisante et qu'elle répond aux attentes des familles et aux besoins de tous les enfants, un tel modèle pourrait s'avérer pertinent. Or les listes d'attentes sont souvent longues et le libre choix apparaît plutôt comme un leurre.

Financement de l'objet (préconisé par l'OCDE et Pro Enfance)

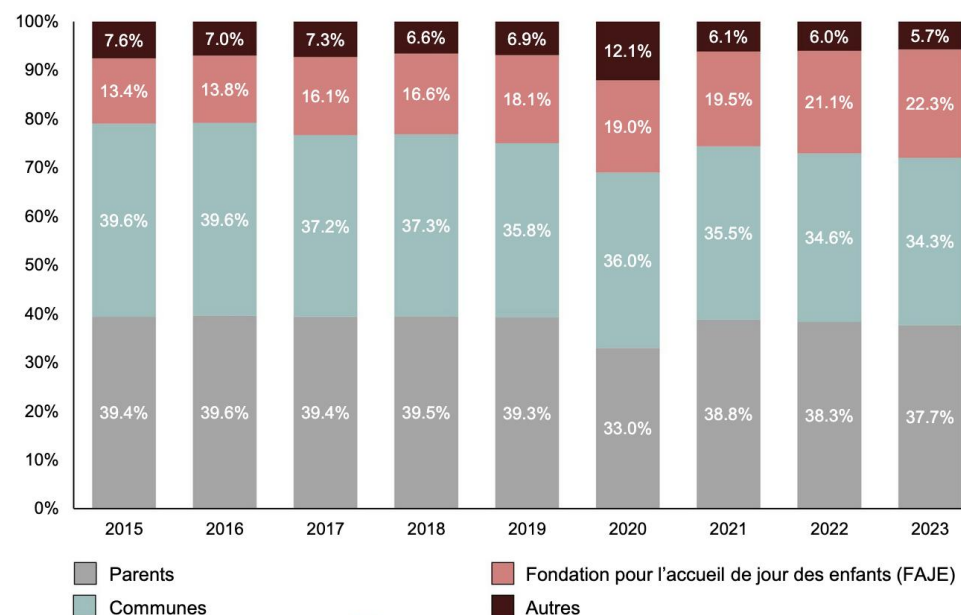
- L'offre apparaît d'abord comme une affaire publique.
- L'enfant est de la responsabilité des parents ET de la collectivité.
- La contribution des pouvoirs publics doit notamment servir à la diminution des coûts pour les familles et garantir le développement de l'accueil de l'enfance (assurer la qualité et l'accessibilité à l'ensemble des populations enfantines).
- La marchandisation des services aux jeunes enfants est réfutée. Elle s'éloigne du principe de l'universalité de l'éducation et de l'égalité des chances dès la naissance.
- Autorise couverture du déficit des structures/subventionnement global du dispositif.

Modèle de financement vaudois

Répartition coût/investissement (2023)

Le modèle découle
d'une base légale

Répartition du coût global de l'accueil de jour par contributeurs, Vaud, depuis 2015



Intéressant de décortiquer la contribution de la FAJE pour observer la corrélation entre le financement et la qualité

La part contributive des communes (en sus des CHF 5.-/habitants destinés à la FAJE) est variable et impacte la facture des parents.

Les prestations sont facturées au prorata du revenu des parents.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2023, 37.7% des coûts de l'accueil de jour du canton sont assumés par les parents.

Toutefois, cette proportion varie significativement d'un réseau à l'autre, allant de 22.9% (min.) à 54.2% (max.).

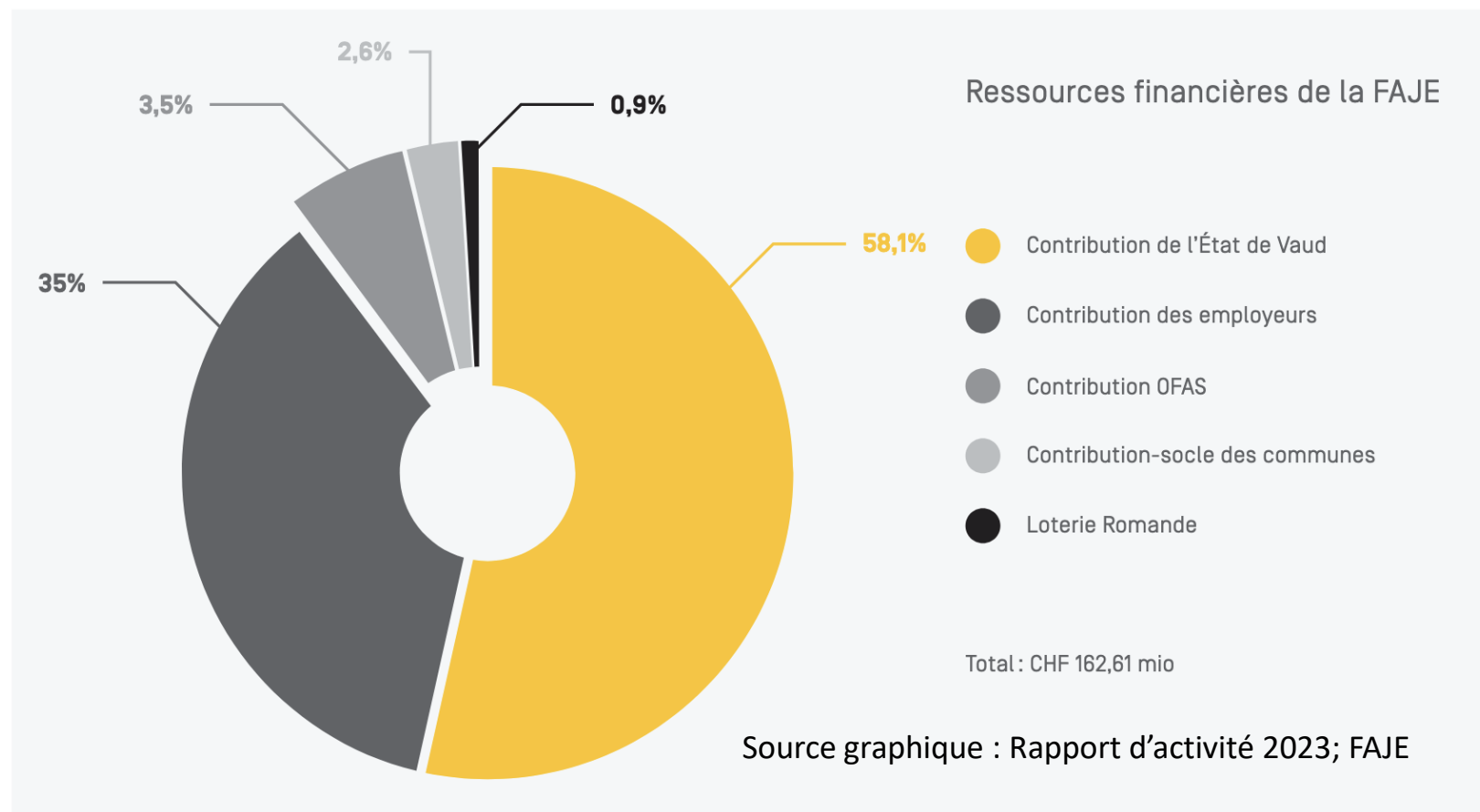
Répartition du coût global de l'accueil de jour par contributeurs, minimum et maximum des réseaux, Vaud, 2023

	Minimum	Maximum
Parents	22.9%	54.2%
Communes	18.2%	52.6%
FAJE	17.1%	33.2%
Autres	1.3%	11.5%

Source graphique : Chiffres-clés de l'accueil de jour des enfants, CSAJE et Statistiques Vaud, 2025

Modèle de financement vaudois

Ressources financières de la FAJE



La contribution cantonale s'élève à 25% de la masse salariale du personnel éducatif des structures d'accueil et des coordinatrices de l'accueil familial de jour.

Contribution des employeurs : 0,16% de la masse salariale

Contribution des communes : CHF 5.-/habitants

Le modèle assure un financement pérenne aux communes du canton de Vaud et soutient la qualité des prestations

Modèle de financement vaudois

Répartition des ressources financières de la FAJE

Deux piliers de la politique de subventionnement

- Un subventionnement ordinaire destiné à l'offre publique et privée à but non lucratif
- Des programmes de financement incitatifs à durée limitée

Un subventionnement ordinaire de l'offre publique/privée rattaché à la qualité (exemples)

- La subvention fait l'objet d'une convention qui détermine les conditions d'octroi et la procédure du suivi et de contrôle : critère d'accès aux places d'accueil, politique tarifaire appliquée aux parents, autorisation d'exercer du service cantonal en charge du domaine (l'autorisation d'exercer se base notamment sur des conditions-cadres prédéfinies et la soumission d'un concept pédagogique évolutif), l'obligation de renseigner la FAJE sur des données financières et statistiques.

Autres atouts (exemples)

- ➔ Organisation paritaire : conseil de fondation et conseil consultatif
- ➔ Se fonde notamment sur les charges salariales du personnel éducatif des structures d'accueil collectif ou des salaires des coordinatrices d'accueil familial de jour
- ➔ Contribution octroyée à Partenaire enfance & pédagogie (PEP) et au Centre de ressource en éducation de l'enfance (CREDE)
- ➔ Élaboration d'études
- ➔ En soutenant la qualité, le modèle contribue aussi à la valorisation du personnel.

Projet de loi fédéral en discussion

Vise à pérenniser le financement de l'accueil de l'enfance

- Introduit une **allocation de garde** dont le coût s'élèverait à près de 700 millions de francs par an. Le financement serait de la responsabilité des employeurs. Celle-ci s'élèverait à 100 francs par mois si l'enfant est placé dans une crèche un jour par semaine et serait augmentée de 50 francs pour chaque demi-journée de prise en charge supplémentaire.
- L'allocation de garde est versée aux parents exerçant une activité lucrative pour les enfants jusqu'à huit ans (l'accueil de l'enfance inclut les offres pour les enfants de 0 à 12 ans).
- Des **conventions-programmes** sont introduites à hauteurs de 100 millions sur 4 ans, financées par la Confédération.
- A ce stade, il n'existe pas une volonté politique suffisante pour inscrire la **qualité** dans le projet de nouvelle loi.
 - > Tend à privilégier une aide à la personne qui freine le développement d'une politique publique cohérente et inclusive.

Recommandation de Pro Enfance

Enjeux et défis

L'un des enjeux consiste à conjuguer les intérêts des enfants (qualité de l'offre éducative, réduction des inégalités) et ceux des parents (conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale).

- ➔ Cela présuppose de **garantir l'accessibilité** aux prestations quelle que soit la situation familiale, et de **répondre aux différents besoins** (de la simple solution de garde au soutien à la parentalité).
- ➔ La distribution des subventions directement aux familles est difficilement conciliable avec cet objectif, d'autant plus si les aides ne sont pas accompagnées de mesures complémentaires (par ex. aide à la création de places d'accueil, conditions d'octroi qualitatives).
- ➔ Un financement par l'objet participe à soutenir le développement de l'accueil de l'enfance.